

**Bulletin Académique N°29
30 avril 2012**

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

**26, rue Paul Mamert
33800 Bordeaux / 0556689891
snuepaquitaine@gmail.com**

La généralisation du contrôle en cours de formation (CCF) est source de dégâts et d'inquiétude

⊙ La généralisation du contrôle en cours de formation (CCF) engendre de grandes difficultés dans les établissements de l'enseignement professionnel :

- On ne maîtrise plus la progression pédagogique mais on subit.
- Charge de travail énorme.
- Manque de temps pour la formation et l'encadrement des élèves.
- La gestion des élèves absents pose des problèmes.
- Nous ne sommes plus des enseignants mais des évaluateurs.
- Dans certains établissements le CCF est transformé en examen ponctuel.
- Le plaisir d'enseigner et de transmettre les connaissances est étouffé sous l'obligation d'évaluer ce que l'on n'a plus le temps d'enseigner.

⊙ **Le CCF** ne garantit pas l'impartialité de l'évaluation. L'enseignant est soumis à la pression d'une hiérarchie souvent avide de résultats et il est pour ses propres élèves un examinateur à la fois concepteur et correcteur de cette épreuve.

⊙ **Le CCF** est un moyen pour nous rapprocher de l'apprentissage : le contenu de la formation laisse place aux résultats.

⊙ La généralisation des **CCF** transforme les diplômes nationaux en diplômes « maison », dont la valeur varie selon l'établissement d'obtention.

⊙ Certains nous ont vendu le Bac pro 3 ans, ainsi que le CCF, en justifiant ce dernier par une indemnisation « misérable » des collègues, qui est aussi source de discriminations.

1^{er} Mai 2012 : se mobiliser pour une autre politique.



**SALAIRES, EMPLOI, SECURITE SOCIALE,
CONTRAT DE TRAVAIL, SERVICES PUBLICS,
RETRAITES, STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE,
Ensemble faisons un grand 1er mai 2012**

**Vous trouverez à la
dernière page le
programme dans les
différentes villes de
l'académie**

Evaluation des enseignants : Non, Monsieur le Ministre, l'Ecole ce n'est pas une entreprise !

Le 7 décembre 2011, M. Luc Chatel déclarait sur France Inter : « *Il faut un chef dans les établissements.* » Les textes présentés au CTM (comité technique ministériel) du 15 mars confirment cette volonté : le chef d'établissement devient le seul et unique évaluateur des personnels enseignants dans le second degré, les inspecteurs n'ayant plus qu'un rôle très marginal.

Dès la rentrée 2012, il est prévu que les enseignants soient évalués uniquement par leur chef d'établissement pendant un entretien individuel avec des critères pour le moins éloignés des missions pédagogiques. Il faut « récompenser » les enseignants les plus « méritants »... ceux qui s'engagent particulièrement au-delà de leur service d'enseignement devant la classe et acceptent d'exécuter toutes les tâches annexes qu'on leur demande : avoir un bon pourcentage de réussite, dire oui à son chef pendant le conseil d'administration, accepter l'installation des UFA dans l'établissement,

Ce projet, comme celui de l'autonomie des établissements, est loin de n'être qu'un problème technique, il s'inscrit dans une vision globale « MNP : nouveau management public » qui vise à encadrer l'activité des fonctionnaires par le biais d'objectifs. Et dans ce cas ce n'est plus l'activité qui est prise en compte mais uniquement ses résultats.

L'entretien aura lieu tous les 3 ans et se base **sur une auto évaluation** de l'enseignant. Pour les PLP classe normale, la première évaluation est prévue pour 2013 (année scolaire 2012-2013), la suivante aura lieu en 2016 (année scolaire 2015-2016). Cet entretien fixe comme objectifs :

- *La construction avec l'enseignant d'une évaluation formative qui permette d'identifier les mesures d'accompagnement, d'aide et de progrès souhaitables ;*
- *Les résultats de l'auto évaluation et le traitement d'éventuelles divergences dans le cadre d'un dialogue ;*
- *Le positionnement de l'agent sur chacun des critères professionnels définis par arrêté ministériel ;*
- *La détermination conjointe de mesures de progrès nécessaires dans les situations jugées insuffisantes ;*
- *La manière de servir de l'agent ;*
- *Un échange prospectif pour les trois années à venir.*

Mais comme par hasard, l'objectif qui intéresse le plus le Ministre de l'EN c'est *Le positionnement de l'agent* en liaison avec des critères qui relèvent du domaine pédagogique mais ne reflètent pas l'activité professionnelle des enseignants : « *faire progresser chaque élève (...), les compétences dans la discipline (...), le travail en équipe, les compétences interdisciplinaires (...), la qualité du climat scolaire (...)* ».

L'entretien triennal donnerait lieu, suite à l'auto-évaluation de l'enseignant, à une appréciation par le CE sur la base de ces critères : *exceptionnelle, remarquable, satisfaisante* et *insuffisante*. Et c'est à partir de ces appréciations que seraient « formulées » et réparties les mesures d'avancement, proposées par le supérieur hiérarchique direct et validées par le recteur.

Le rythme de référence correspondant à l'actuel rythme le plus lent (celui de l'ancienneté). Ci-dessous un tableau regroupant les deux grilles l'actuelle et celle du nouveau projet.

Passage	Actuelle grille			Projet
Echelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté	Ancienneté
10 ^{ème} au 11 ^{ème}	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	5 ans 6 mois
9 ^{ème} au 10 ^{ème}	3 ans	4 ans	5 ans	5 ans
8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	4 ans 6 mois
7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	3 ans 6 mois
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	3 ans 6 mois
5 ^{ème} au 6 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	3 ans 6 mois
4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans		2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
3 ^{ème} au 4 ^{ème}			1 an	1 an
2 ^{ème} au 3 ^{ème}			9 mois	9 mois
1 ^{er} au 2 ^{ème}			3 mois	3 mois

Les agents jugés exceptionnels voient leur durée de séjour dans leur échelon réduite de 15 mois pendant les trois ans ; ceux qui sont jugés remarquables de 6 mois. Les agents dont les « résultats professionnels » sont jugés insuffisants lors de 2 évaluations successives verraient leur durée de séjour dans leur échelon s'allonger de deux mois. Ces attributions sont proposées par le CE et validées par le recteur.

La réduction d'ancienneté s'effectue sur une base annuelle de 256 mois pour un effectif de 100 agents. Les fonctionnaires ayant atteint l'échelon le plus élevé de la classe normale du corps n'entrent pas dans cet effectif.

Les réductions à 2 mois et à 5 mois peuvent être réparties de manières très diverses et là le CE peut répartir ce contingent de différentes manières ; par exemple, il serait ainsi possible que 51,2 % des enseignants obtiennent 5 mois de réduction tandis que 48,8 % n'obtiendraient aucune réduction.

En plus, le texte ne garantit pas que les réductions d'ancienneté soient réparties équitablement entre tous les échelons. Il serait possible d'en concentrer l'ensemble sur certains échelons ou certaines fonctions ou missions.

La disparition de la note pédagogique pose un point d'interrogation sur le passage à la hors classe en renforçant davantage le pouvoir du patron, pardon du chef d'établissement.

En plus des déroulements de carrière très inégaux et très injuste, cette procédure vise aussi à dégrader la rémunération des enseignants, alors que l'OCDE précise que le salaire moyen des enseignants en France est très faible : 20 % inférieur à celui de l'ensemble des pays de cette l'organisation.

Le SNUEP-FSU réclame avec force le retrait de ce projet car il réduit les enseignants à des producteurs de résultats chiffrés, les élèves à des produits statistiques, les parents à des consommateurs de résultats et les inspecteurs pédagogiques à des contrôleurs d'indicateurs.

Tous les syndicats ont voté contre son projet le 15 mars,



NON-TITULAIRES

1) Circulaire du 19 mars 2012

« Les participants au mouvement :

- vérifieront les éléments de barème figurant sur l'accusé de réception : Celui-ci devra être complété et modifié à l'encre rouge, puis daté et signé, accompagné des pièces justificatives en cas de changement portant sur la situation familiale ou le décompte d'ancienneté, Les justificatifs relatifs aux admissibilités sont à joindre obligatoirement.

- remettront l'ensemble des pièces au secrétariat de leur établissement qui devra retourner les dossiers complets (accusés de réception et pièces justificatives), groupés, sous bordereau, au : **RECTORAT - DPE6 impérativement pour le 7 mai 2012 au plus tard.** »

2) Informations importantes :

➔ **L'entretien d'évaluation est devenu obligatoire pour tout contractuel en CDD ou CDI. Les CE doivent retourner au Rectorat les fiches d'évaluation au plus tard le 25 mai 2012.**

➔ **Sur notre site (<http://www.bordeaux.snuép.com/>) vous trouverez une fiche syndicale à nous retourner avec la confirmation de votre demande afin qu'on puisse suivre votre dossier.**

➔ **Pour plus d'informations voir la circulaire académique sur notre site :**

<http://www.bordeaux.snuép.com/>

➔ **La CCPA d'affectation est prévue le 17 juillet.**

Mouvement Intra-académique / Quelques dates

➔ **Le 11 mai 2012:** Groupe de travail sur les dossiers handicap

➔ **Du 3 mai au 9 mai 2012 :** Affichage des barèmes - Contestations éventuelles par les personnels.

➔ **Les 15 et 16 mai 2012 :** Groupes de travail «barème»

➔ **Du 21 mai au 30 mai 2012 :** Traitement du mouvement par l'algorithme

➔ **12 juin 2012 :** information du PROJET d'affectation

➔ **Du 19 juin au 22 juin 2012 :** CAPA « mouvement intra »

➔ **Du 25 juin au 30 juin 2012 :** Réception des demandes de révision d'affectation

➔ **Du 11 au 13 juillet 2012 :** Phase d'ajustement :

Revue de presse / Le Monde du 13 avril 2012

Selon Le Monde, la répartition même des moyens renforce les inégalités puisqu'il n'est tenu compte ni du nombre d'élèves, ni de leur milieu social. Ainsi il est dépensé plus de 9.000 euros par an pour chaque collégien ou lycéen à Paris contre 6.000 pour un élève de Créteil, une académie aux fortes difficultés sociales. L'état dépense ainsi 50 % de plus pour un jeune de la capitale que pour un adolescent de banlieue.

Cherche prof sur leboncoin.fr :

C'est une illustration la dégradation de notre métier

Sur le site de bonnes affaires leboncoin.fr, on peut trouver des annonces de particuliers cherchant dans l'urgence, une voiture, un "billet de train Paris-Aix-en-Provence", une "porte de douche d'angle neuve"... **ou un professeur remplaçant !** Nos collègues dans d'autres académies nous ont aussi avertis de ce type d'annonces ; après nos recherches, voilà ce que nous avons trouvé. Sans commentaire !!!!!

The screenshot shows a job listing on the leboncoin.fr website. The header includes the site logo and navigation links: ACCUEIL, DÉPOSER UNE ANNONCE, OFFRES, DEMANDES, MES ANNONCES, BOUTIQUES, COMPTE PRO, AIDE. The breadcrumb trail is: Accueil > Gironde > Emploi > POSTE d'enseignant en technologie. The job title is "POSTE d'enseignant en technologie", posted by "education nationale" on April 3 at 19:24. The location is Pessac (33600). The description is: "Cherche professeur de technologie pour travailler en collège 18heures par semaine. Diplôme exigé: licence sciences physiques". On the right, there are buttons for "Contacter l'annonceur" (Envoyer un email) and "Gérer votre annonce" (Modifier, Supprimer, Remonter en tête de liste, Mettre en avant). At the bottom, there are buttons for "SAUVEGARDER L'ANNONCE", "SIGNALER UN CONTENU ABUSIF", and "CONSEILLER L'ANNONCE À UN AMI".

Les différentes manifestations de la journée du travail : 1^{er} Mai

- ➔ Bordeaux : place de la République à 9H30. Départ de la manifestation à 10H30
- ➔ Périgueux : 10H30 devant la Bourse du travail.
- ➔ Bergerac 10H30 devant le Palais de Justice.
- ➔ Bayonne : 11H00 place Sainte Ursule
- ➔ Hendaye : 11H00 devant la Mairie
- ➔ Mauléon : 10H30 devant le Centre Multiservices
- ➔ Oloron : 9H30 devant la Mairie
- ➔ Pau : 11H00 place de » Verdun
- ➔ St Vincent de Tyrosse : 10 h 30 devant le centre de tri postal (Hameau de Piougit)
- ➔ Agen : 10H00 Porte du Pin